ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et reglementation

Question orale n° 16

Texte de la question

Un apprenti en plus est peut-etre un futur chomeur en moins : une bonne formation est une des clefs pour un veritable emploi. L'education nationale ne doit pas avoir le monopole de fait de la formation. Les entreprises sont aussi des lieux naturels de formation. Il est apparu tres clairement que l'apprentissage doit etre une priorite nationale et que l'Etat doit intervenir pour soutenir son extension. Devant l'urgence du probleme du chomage M. Francois Loos demande a M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle quel est, sur ce point, le plan de l'action du Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Loos François
Circonscription : - UDF
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 16
Rubrique : Apprentissage
Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle
Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 avril 1993, page 126
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1993